

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/2999/Add.1
24 octobre 1955
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dixième session
Point 27 de l'ordre du jour

RAPPORT DU HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

Rapport de la Troisième Commission

ADDITIF

Page 3, paragraphe 8, dixième et onzième lignes : Remplacer le membre de phrase qui suit les mots "moyens susmentionnés" par le texte suivant : ", en appliquant les garanties nécessaires, conformément à la responsabilité qui lui incombe, en vertu de son Statut, d'assurer la protection internationale des réfugiés qui relèvent de son mandat."

55-25644

18